Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213501091-20260413-2026_25-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'ÉTRELLES

Séance du 13/04/2026

Date de la convocation
03/04/2026

Nombre de membres
En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 22

A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0
Blanc ou nul : 0
Suffrages exprimés : 22

L'an 2026, le 13 Avril à 20:00, le Conseil Municipal d'ÉTRELLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Le Maire.

Présents : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BARBOT Aurélie, BEAUGENDRE Annie, CADET Marie-Ghislaine, DEMARET CHAMPAGNE Manon, HASLE Abigail, NIEZ Sophie, PORTAIS Murielle, POTIER Béatrice, ROGERG Élise, SAVATTE Stéphanie, MM : BETIN Yves, EVANNO Didier, FESSELIER Laurent, GRANGER Dominique, LALOUE Didier, LAMBERT Julien, ROUSSELET Guy, SPETEBROOT Maurice

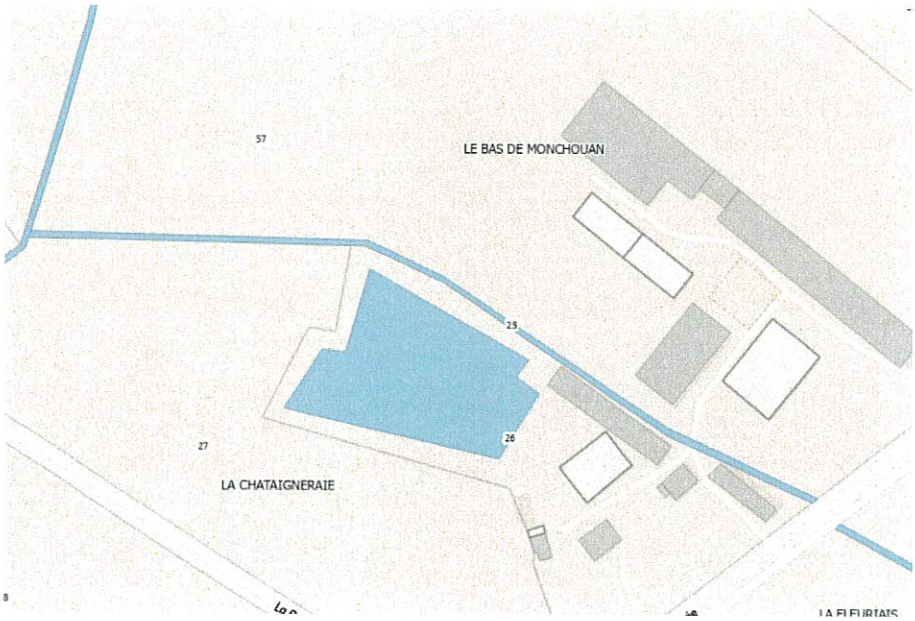
Absents : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme RICOU Élodie à M. LAMBERT Julien, MM : GENDRY Aymeric à Mme ROGERG Élise, SCHWAB Gilles à M. FESSELIER Laurent
Excusé(s) : M. DAVENEL Stéphane

Secrétaire de séance : Mme SAVATTE Stéphanie

2026-25	**Urbanisme : Cession d'un ancien fossé busé au lieu-dit La Châtaigneraie**

Vu l'avis des Domaines n°2025-35109-80943 en date du 12/11/2025,
Vu la demande d'achat formulée par le riverain mitoyen,
Considérant que les frais liés à cette vente seront à la charge de l'acquéreur,

Le propriétaire des parcelles section YE n°26 et 57 souhaite acquérir un ancien fossé busé cadastré section YE N°25 (570m² de surface cadastrale), situé au **Lieu-dit La Châtaigneraie.**
Les propriétaires de la parcelle section YE n°27 ont été consultés préalablement à cette délibération et ont émit un avis favorable à cette vente.



Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213501091-20260413-2026_25-DE

Une acquisition au prix de 1 €/m² (conformément au prix fixé par les Domaines), a été proposée au futur acquéreur. Les frais liés à cette affaire sont, comme il est d'usage, à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser la cession de l'ancien fossé busé cadastré YE25 au lieu-dit La Châtaigneraie au profit du riverain,
- De préciser que la cession interviendra au prix de 1 €/m² et que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,
- D'autoriser Madame Le Maire ou à défaut l'un des adjoints, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Secrétaire de séance,
Mme SAVATTE Stéphanie

Le Maire,
Marie-Christine MORICE

ETRELLES
35370 (Ille-et-Vilaine)
R.F.